

Yvon Daneau
Conseil de la coopération du Québec

(1973)

“Les caractéristiques du mouvement coopératif.”

Un document produit en version numérique par Diane Brunet, bénévole,
Diane Brunet, bénévole, guide, Musée de La Pulperie, Chicoutimi
Courriel: Brunet_diane@hotmail.com
[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée par mon épouse, Diane Brunet, bénévole, guide retraitée du Musée de la Pulperie de Chicoutimi à partir de :

Yvon DANEAU

“Les caractéristiques du mouvement coopératif.”

In *Québec 1960-1980. La crise du développement. Matériaux pour une sociologie de la planification et de la participation*, pp. 129-142. Montréal : Les Éditions Hurtubise HMH, ltée, 1973, 500 pp. Textes choisis et présentés par Gabriel Gagnon et Luc Martin.

[Autorisation confirmée par Gabriel Gagnon le 18 novembre 2004, de diffuser toutes ses publications.]



Courriel : lheureux.gagnon@sympatico.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

Édition numérique réalisée le 7 janvier 2018 à Chicoutimi, Québec.



Yvon Daneau

Conseil de la coopération du Québec

"Les caractéristiques
du mouvement coopératif."



In *Québec 1960-1980. La crise du développement. Matériaux pour une sociologie de la planification et de la participation*, pp. 129-142. Montréal : Les Éditions Hurtubise HMH, ltée, 1973, 500 pp. Textes choisis et présentés par Gabriel Gagnon et Luc Martin.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[129]

Québec 1960-1980. La crise du développement.

Première partie :

Planification et participation

Texte 8

“Caractéristiques du mouvement coopératif.”

Par Yvon DANEAU

[Retour à la table des matières](#)

Nous accordons une importance capitale à ce que soient bien connus et compris la nature, les buts et le mode de fonctionnement des institutions coopératives. Tout ce qui peut exister de malentendus ou d'incompréhensions à leur sujet provient, le plus souvent, du fait qu'on en a des notions fausses ou incomplètes.

Voilà donc pourquoi dans ce chapitre nous avons voulu établir aussi clairement que possible les traits caractéristiques des coopératives et indiquer le rôle que ces institutions peuvent effectivement jouer chez nous.

TRAITS CARACTÉRISTIQUES DES COOPÉRATIVES

De Rochdale...

La coopération n'est pas une invention récente. Elle n'est pas non plus un phénomène typiquement ou exclusivement québécois. Elle découle d'une longue évolution à partir des formes primitives d'entraide. Ses règles d'organisation, telles que nous les connaissons aujourd'hui, ont été définies par le groupe des Pionniers de Rochdale, en Angleterre, au milieu du siècle dernier.

... Au Québec

Dans la province de Québec, les premières applications de la formule coopérative remontent à il y a environ cent ans. Chez nous comme ailleurs, ce sont les gens des classes populaires qui y ont eu principalement recours. Ils y [130]

ont trouvé un moyen de vaincre certaines difficultés économiques, de se protéger contre divers abus dont ils étaient les victimes et, généralement, d'améliorer leur sort.

Un siècle d'évolution

Nos premières institutions coopératives d'assurance-incendie et d'assurance-vie ont vu le jour à l'époque de la Confédération. En 1900, Alphonse Desjardins organisait à Lévis la première coopérative d'épargne et de crédit. Quelques années plus tard, apparaissaient les premières coopératives agricoles. Vinrent ensuite, au début des années '20, les premières tentatives d'organisation chez les pêcheurs de la Gaspésie. Mais c'est vraiment à partir du milieu des années '30, durant la crise économique, que la coopération est entrée dans sa phase de réel développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche,

puis ensuite dans les secteurs de la consommation, de l'habitation et des services les plus variés. Aujourd'hui, les coopératives constituent dans leur ensemble une force associationniste et une force économique.

Un mouvement populaire

Un trait qu'il importe de mettre en lumière et qui demeure une constante partout, c'est que par ses origines, par les idées qui en sont à la base, par les milieux où il s'est principalement développé, par les besoins auxquels il s'efforce de répondre, le mouvement coopératif est un *mouvement populaire*. Il s'inscrit dans les traditions du self-help et de l'entraide, tout en s'adaptant aux nouveaux impératifs de notre monde en transformation, et il s'inspire de l'idéal démocratique.

En un mot, et c'est là un facteur à prendre en considération, le mouvement coopératif est profondément enraciné dans la réalité québécoise. Émanant du peuple dont il épouse les problèmes trouvant sa raison d'être dans la satisfaction des besoins du peuple, il s'identifie avec lui et tient de ce fait une vocation particulière à l'interprétation de ses aspirations.

C'est ainsi que le système coopératif apparaît comme l'un des éléments de solution les plus concrets, les plus directs et les mieux adaptés aux problèmes de notre population parce qu'il présente toutes les caractéristiques d'un système économique-social fait sur mesure pour elle.

Association et entreprise

Le mouvement coopératif, devons-nous préciser, se distingue des autres mouvements populaires. *Il s'en distingue surtout en ce qu'il est directement engagé dans des actions économiques concrètes.*

Les coopératives sont des associations de personnes qui poursuivent leur but au moyen d'une activité économique organisée, c'est-à-dire au moyen d'une entreprise qu'elles mettent sur pied comme instrument de la satisfaction de leurs besoins. Cette entreprise, les personnes associées en détiennent la propriété, elles en assument la direc-

tion et le contrôle selon les règles de la démocratie, elles en supportent les charges et les risques, puis elles s'en répartissent les avantages en prenant comme mesure la participation de chacune aux opérations effectuées ou aux services reçus.

[131]

Satisfaire des besoins

Les coopératives apparaissent dès lors comme des entreprises auxquelles leurs membres sont reliés *au double titre de propriétaires et d'usagers*. Par la mise en application de la formule coopérative, ce sont les usagers des biens et des services qui se lancent en affaires à leur propre compte et deviennent ainsi leurs propres marchands, leurs propres banquiers, leurs propres assureurs, leurs propres constructeurs, etc. Ce qu'ils visent essentiellement, c'est la satisfaction de leurs besoins communs. Ils mettent ensemble leurs ressources afin de se donner à eux-mêmes certains services au coût le plus économique et de la manière la plus efficace possible.

En somme, les coopératives constituent un type original d'entreprises. Leur objet fondamental est d'être, à titre non lucratif, les mandataires de leurs membres pour exercer certaines fonctions économiques répondant à leurs besoins communs : rassemblement, transformation et mise en marché de leurs produits ; approvisionnement en biens d'utilité professionnelle ou domestique ; mise à leur disposition de différents services (épargne, crédit, assurance, etc.). Les coopératives se trouvent de la sorte à assumer les fonctions qui, dans le système traditionnel sont celles des entrepreneurs ou intermédiaires ; mais avec l'énorme différence qu'elles remettent obligatoirement à leurs membres-usagers les avantages pécuniaires qui découlent habituellement de l'exercice de ces fonctions. Toute leur organisation et leur fonctionnement sont conçus de manière à assurer la réalisation de cet objectif : le service au prix de revient, non grevé de la rémunération des intermédiaires.

En résumé donc :

Les coopératives sont des institutions authentiquement populaires.

Les coopératives sont des institutions profondément enracinées dans le milieu québécois.

Les coopératives sont des institutions dont la raison d'être est le service des usagers et non pas le profit de quelques bailleurs de fonds. Les coopératives sont des institutions authentiquement populaires. Les coopératives sont des institutions directement engagées dans l'action économique et qui, de ce fait sont préoccupées de réalisme et d'efficacité.

Les coopératives sont des institutions qui introduisent la démocratie dans le domaine économique.

Les coopératives sont des institutions où l'éducation des membres est à la fois une condition et l'un des résultats de leur action.

Les coopératives sont des institutions où les préoccupations économiques s'intègrent dans un ensemble de préoccupations sociales et humaines.

Les coopératives se distinguent des sociétés commerciales ordinaires tant par leur mode d'organisation que par leur but.

Les coopératives s'inscrivent néanmoins dans le cadre des entreprises et elles ont même la conviction d'en présenter la forme ou l'expression la plus démocratique.

[132]

MODALITÉS DE LA CONTRIBUTION DES COOPÉRATIVES

Il est évident que les coopératives ne sauraient être jugées uniquement en fonction de l'idéologie dont elles s'inspirent, des principes dont elles se réclament, des buts qu'elles se proposent et du mode d'organisation qu'elles se donnent. C'est dans leurs manifestations concrètes et dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes qu'il importe de les apprécier à leur mérite.

Or, jusqu'ici, les coopératives québécoises, quel que soit le secteur d'activité où elles sont installées, ont fourni des preuves convaincantes des services qu'elles peuvent rendre non seulement à leurs membres mais à l'ensemble de la société.

Variété des types de coopératives

Une première façon de mettre en lumière l'influence exercée par les institutions coopératives chez nous, c'est de souligner la grande diversité des besoins qui en ont déterminé la formation.

À peu près tous les genres possibles de coopératives ont été organisées dans notre province. Il en existe dans les domaines de l'épargne et du crédit, de l'assurance sous toutes ses formes, de l'agriculture, des pêcheries, de la consommation, de l'habitation, de la vente et de l'approvisionnement, des transports, de l'exploitation forestière, de l'artisanat. D'une manière générale et pour ne pas prolonger indûment cette énumération, soulignons que les coopératives se prêtent à la satisfaction de pratiquement n'importe quel besoin d'ordre économique. En outre, depuis l'adoption de la Loi des associations coopératives, il est désormais permis de mettre sur pied des coopératives pour des fins sociales et, notamment, dans un but éducatif, scientifique, artistique, athlétique, sportif ou récréatif.

École pratique d'administration

Nombreux et extrêmement variés sont donc les domaines où des groupes de personnes ont recouru à la formule coopérative. Elles ont été amenées ainsi à exercer leur esprit d'initiative et à développer leur sens des responsabilités. Elles ont dû se familiariser avec les opérations économiques et les questions d'administration, de budget, de finance, de marché, etc. Si l'on se réfère uniquement aux membres des conseils d'administration ou des divers comités des coopératives et des caisses d'épargne et de crédit, ce sont près de 25,000 personnes qui, chaque année, ont l'occasion et la satisfaction d'accroître ainsi leur bagage de connaissances et de participer à la bonne marche de ces entreprises, tout en acquérant une expérience propre à leur servir dans la vie de tous les jours. Et, à chaque exercice, il se produit un certain renouvellement des administrateurs qui permet à d'autres de fournir leur collaboration, d'exercer et de développer leurs talents.

[133]

Force économique et associationniste

Les institutions coopératives actuellement en activité chez nous représentent, quand on en prend une vue globale, une force économique vraiment impressionnante. S'arrête-t-on suffisamment à penser, par exemple, que ces coopératives ont ensemble un actif de plus de \$2 milliards ? En outre, si l'on considère le volume des affaires qu'elles traitent et le nombre des emplois qu'elles procurent, on doit se rendre à l'évidence et admettre que le mouvement coopératif est un agent important de la vie économique au Québec.

D'autre part, le mouvement coopératif constitue une force associationniste non moins significative, ainsi qu'en témoignent ses plus de 2,000,000 de membres, dont la majorité sont des chefs de famille et qui se recrutent à la grandeur de la province, aussi bien dans les villes que dans les coins les plus éloignés.

Diffusion de la propriété et du contrôle

Le mouvement coopératif s'est avéré jusqu'ici un moyen efficace aux mains des classes laborieuses pour améliorer leur situation économique. Il a permis aux gens à revenu modeste d'accéder à la propriété et au contrôle d'entreprises variées selon une formule adaptée à leurs ressources. Cette dissémination de la propriété et du contrôle d'entreprises économiques prend une signification particulière chez nous, s'il est vrai - comme on dit souvent - que nous n'avons guère de traditions dans le domaine des affaires. Il n'est certes pas indifférent pour l'avenir de notre économie qu'un quart ou plus de nos gens, parmi ceux encore une fois dont les ressources individuelles sont souvent les plus limitées, participent à la propriété et à l'administration d'entreprises nombreuses dont l'activité est reliée à leurs préoccupations de tous les jours.

D'un autre côté, la tendance à la concentration des entreprises en de plus vastes unités est un phénomène dont tout le monde est conscient à l'heure actuelle. De plus en plus, ce sont les grandes corporations qui dominent le champ des affaires. Les profits réalisés par ces entreprises géantes sont souvent drainés vers des centres très éloignés des lieux où elles effectuent leurs opérations. Leur direction et leur contrôle s'exercent à de vastes distances des localités où elles recrutent leurs clients, souvent en dehors de notre province ou de notre pays. Avec les coopératives, la situation est différente : c'est dans les milieux ou les régions mêmes qu'elles servent que se déterminent leur direction et leur contrôle. Les gains qui découlent de leurs opérations retournent dans les localités où ils ont été réalisés, et cela en proportion directe de l'utilisation qui y a été faite des services offerts. Il semble bien que la concentration de l'activité économique en des entreprises de plus en plus grandes soit devenue une nécessité dans le contexte moderne ; il faut néanmoins reconnaître que la décentralisation de la propriété, l'élargissement des sphères où se discutent les problèmes et l'association d'un plus grand nombre de gens aux décisions de portée économique restent éminemment souhaitables à tous points de vue. Or, les coopératives constituent l'une des rares forces à œuvrer dans ce sens.

[134]

CONTRIBUTION DES COOPÉRATIVES AU MIEUX-ÊTRE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA POPULATION

Les coopératives sont de plus en plus connues et appréciées à leur mérite chez nous. Sans doute subsiste-t-il encore dans certains milieux de l'incompréhension à leur sujet, mais cette incompréhension découle, la plupart du temps, d'une idée fausse ou incomplète que l'on se fait de ces institutions.

Une telle interprétation erronée ou inexacte du phénomène coopératif peut tenir à certains facteurs auxquels les coopérateurs eux-mêmes ne sont pas toujours complètement étrangers. D'une part, par exemple, il peut fort bien arriver que telle ou telle coopérative particulière ne reflète pas l'authentique image d'une institution dynamique, progressive et hautement serviable ; il ne faudrait pas alors généraliser et vouer tout le mouvement aux gémonies. D'un autre côté, il peut arriver qu'on rencontre des fanatiques de la coopération qui ne voient en dehors d'elle que des chenapans ou des exploiters. Or, il ne faut pas prêter l'oreille à de tels propos écervelés. Il existe fort heureusement de nombreuses entreprises du type traditionnel qui sont dirigées de façon exemplaire au point de vue social et nulle personne sérieuse n'oserait prétendre qu'en dehors des coopératives il n'y a pas de salut ou que les coopératives ont le monopole de la vertu dans le domaine économique.

Concurrence saine et équitable

Au Québec, l'un des résultats de l'activité coopérative a été d'introduire, dans les secteurs de l'économie où elle s'est manifestée, les éléments d'une saine et équitable concurrence. Les coopératives jouent à proprement parler le rôle d'entreprises-témoins qui, d'une part, permettent de juger de l'efficacité de l'organisation économique qui sert la population et, d'autre part, facilitent l'élimination des abus dont cette

même population peut être victime tant sur le plan du prix que de la qualité des produits ou des services.

Information et éducation

L'information et l'éducation des membres sont une condition essentielle du succès en coopération. L'action coopérative, par sa nature même, exige de ses adeptes tout un ensemble de connaissances et de qualités pour qu'ils soient vraiment en mesure d'exercer convenablement leur rôle de propriétaires et d'usagers des entreprises qu'ils se sont données. Une foule de méthodes sont utilisées pour développer le sens de l'appartenance chez les sociétaires et favoriser leur participation intelligente et efficace à la vie de leurs organisations. D'ailleurs, les circonstances mêmes qui entourent l'activité coopérative font que les coopérateurs sont amenés souvent à modifier leur comportement, à acquérir de nouvelles façons de penser et d'agir qui font d'eux des hommes aux horizons élargis.

Dans le secteur agricole, par exemple, la nature des liens qui unissent le cultivateur à la coopérative fait en sorte que la recherche de la solution la plus satisfaisante aux problèmes qu'il veut dominer - et qui semblent à première [135] vue se résumer à des problèmes d'achat et de vente — impose des préoccupations plus larges : c'est toute l'économie de la ferme qui entre en ligne de compte. Dans le secteur des pêcheries, la situation est à peu près identique : le membre de la coopérative est amené à prendre conscience que son activité individuelle s'intègre dans un ensemble.

Sur le plan de l'incitation à l'épargne et de l'utilisation judicieuse du crédit, les caisses exercent quotidiennement un rôle dont les résultats ne manquent pas d'impressionner.

Tous les autres secteurs du mouvement coopératif témoignent pareillement d'une activité éducative intense qui bénéficie non seulement à leurs membres, mais aussi par ricochet à l'ensemble de la population.

Progrès communautaire

Les coopératives constituent un facteur de progrès communautaire dans tous les milieux où elles sont établies. C'est qu'il y a, inhérent à la philosophie et à l'action coopératives, tout un ensemble d'appels à l'esprit d'initiative, au sens des responsabilités, à l'entraide, à l'engagement, qui ne peuvent avoir pour effet que de stimuler les individus à jouer plus pleinement leur rôle dans la vie de la communauté, avec le résultat que le climat de celle-ci s'en trouve souvent transformé du tout au tout.

De la même façon, il est établi que bien des gens, particulièrement dans les milieux moins favorisés et pour qui les horizons paraissent assez limités, ont trouvé dans les coopératives l'occasion de développer leurs qualités personnelles et d'exercer leurs talents au service de leurs semblables.

Un mouvement dynamique

Les coopératives ne peuvent se reposer sur leurs lauriers et se complaire dans leurs réalisations passées ou présentes. Les circonstances sont devenues telles, aujourd'hui, que le développement des entreprises est commandé même par le simple instinct de leur propre conservation.

Les dirigeants et les membres sont de plus en plus conscients que, pour faire face avantageusement à la concurrence et rendre les services qu'ils sont en droit d'en attendre, leurs coopératives doivent s'adapter aux conditions nouvelles et se donner des structures appropriées. C'est ainsi que s'imposent peu à peu les idées de consolidation, de régionalisation, de centralisation.

Ces problèmes de structures sont abordés franchement et dans un esprit positif. D'importantes transformations sont déjà accomplies ou en cours, notamment dans le secteur des pêcheries et dans celui de l'agriculture. Et ce qu'il y a d'heureux, c'est que la recherche des moyens et des dispositions à prendre en vue d'atteindre une plus

grande efficacité dans l'intérêt des sociétaires s'accompagne d'un souci marqué de mettre en même temps au point les formules de consultations et de communications propres à maintenir au sein des organisations agrandies un authentique contrôle démocratique.

Entreprises non à vendre

Organisées et possédées collectivement, puis contrôlées démocratiquement par ceux-là mêmes dont elles sont au service comme instruments de [136] la satisfaction de leurs besoins, les coopératives présentent les plus sûres garanties de rester définitivement aux mains des nôtres. Elles ne risquent pas, comme ce fut et c'est encore le cas pour d'autres types d'entreprises, d'être vendues à des intérêts étrangers. En réalité, les coopératives sont des institutions économiques qui, par nature et par vocation, sont destinées à demeurer bien à nous : elles sont vraiment enracinées et articulées à la vie québécoise. Au sein de notre économie, elles constituent à peu près les seules entreprises que l'on puisse considérer comme inaliénables. Il s'ensuit qu'au moment où les Québécois sont incités à s'affirmer davantage sur tous les plans et à se donner les moyens requis pour accéder graduellement à une pleine maîtrise de leur avenir économique, le mouvement coopératif mérite qu'on lui accorde une grande attention. Il s'offre, en effet, comme une formule puissante et souple grâce à laquelle on peut vraiment espérer bâtir quelque chose de solide et de durable, avec la certitude d'en conserver la propriété et le contrôle.

DÉSIR ET VOLONTÉ DU MOUVEMENT COOPÉRATIF DE SERVIR TOUJOURS AU MIEUX LE BIEN COMMUN

C'est à dessein que nous avons insisté particulièrement, dans les parties précédentes, sur les caractéristiques fondamentales des coopératives, puis sur les aspects les plus significatifs de l'apport de ces institutions au développement économique et social dans notre milieu.

Notre but était d'attirer l'attention sur cette réalité que constitue le mouvement coopératif dans la province de Québec : un mouvement qui groupe environ deux millions d'adhérents, possédant collectivement des actifs de plus de deux milliards qui est engagé dans les secteurs de la production, de la distribution et des services ; un mouvement surtout qui s'inspire d'une philosophie économique-sociale faisant appel à l'effort personnel, à l'entraide, au sens des responsabilités, à l'esprit de perfectionnement et de progrès tant sur le plan individuel ou familial que sur le plan collectif.

Ce sont là des notions qui ont besoin, croyons-nous, d'être rappelées et mises en lumière, car on est porté très souvent à les mettre en oubli. C'est dans un esprit positif, d'ailleurs, que nous les soumettons. Loin de nous, en effet, toute préoccupation de vantardise ou désir de présenter la coopération comme une formule qui seule et à l'exclusion de toutes les autres serait propre à guérir la société québécoise de tous ses maux. Les coopérateurs ont une doctrine, mais ils ne sont pas des doctrinaires. Ils ont des convictions, mais ils ne sont pas des fanatiques.

Instruments de service

Pour eux, les coopératives sont d'abord des instruments de service qu'ils se donnent en vue de la satisfaction dans les meilleures conditions possibles de certains besoins économiques précis qu'ils ont en commun.

[137]

Témoignage

En second lieu, les diverses coopératives en activité prennent valeur de témoignage. Elles fournissent la preuve qu'il est possible, pour des gens ordinaires, d'assumer la propriété ainsi que la gestion collective et démocratique d'entreprises variées avec le plus grand succès, même s'ils sont motivés par l'idée de service plutôt que par l'idée de profit.

École d'initiative

Enfin, les coopératives constituent une porte d'entrée, un apprentissage et une incitation à une participation plus active, plus consciente et plus éclairée d'un nombre sans cesse accru de citoyens à la vie économique et sociale de la communauté.

C'est dans cet esprit, dans cette ligne de pensée, que s'est développé jusqu'ici le mouvement coopératif au Québec et qu'il entend bien continuer à œuvrer dans l'avenir.

Aspect social et humain

Le système coopératif — nous ne saurions trop insister là-dessus — est plus qu'un système économique. Il vise à améliorer les conditions matérielles d'existence des classes laborieuses, mais cette préoccupation elle-même s'inscrit dans une perspective beaucoup plus large : celle du progrès social, de la revalorisation et de la promotion de l'homme.

Il s'ensuit que l'activité coopérative veut déborder les cadres stricts de la poursuite des biens ou des avantages d'ordre économique. Elle puise ses motivations dans des objectifs supérieurs qui rejoignent et qui assument les aspirations de l'homme dans la société contemporaine.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Conférencier à un congrès de coopérateurs, il y a 25 ans, M. Esdras Minville — à l'époque, directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal — déclarait :

« De tous les mouvements lancés, de toutes les tentatives amorcées en vue d'améliorer la situation économique des Canadiens français, le mouvement coopératif est le seul qui ouvre sur l'avenir des perspectives vraiment rassurantes. »

Et il ajoutait un peu plus loin :

« Si, en dépit des difficultés de toutes sortes qu'il lui a fallu vaincre, le mouvement s'est répandu et s'il suscite aujourd'hui de vastes espoirs, c'est d'abord et avant tout parce qu'il répond à nos besoins et s'ajuste à nos moyens. »

Ces « perspectives vraiment rassurantes » et ces « vastes espoirs », dont M. Minville parlait en 1943, on constate qu'ils étaient pleinement justifiés. En fait, le mouvement coopératif est devenu un facteur très important au sein de [138] la communauté québécoise à qui il offre un moyen de construction de son économie et un cadre pour sa vie sociale.

Les résultats significatifs qu'il est en mesure de montrer, précisément à une époque où se manifeste chez notre peuple une volonté renouvelée d'affirmation dans tous les domaines, fournissent déjà des indications quant aux possibilités de développement dont le mouvement coopératif pourra tirer profit dans l'avenir.

Certaines questions se posent dès lors qui retiennent l'attention des coopérateurs eux-mêmes aussi bien que l'intérêt de tous ceux qui se préoccupent du sort de notre collectivité : « Quels sont les objectifs que poursuit le mouvement coopératif ? Quel sens précis entend-il donner à son orientation au cours des prochaines années ? »

Dès que l'on veut répondre à ces questions, on est amené à constater que les institutions coopératives, par leur nature même, ont un objectif économique. Leur but premier et essentiel, en effet, c'est l'amélioration des conditions économiques de leurs membres. Qu'il s'agisse de caisses d'épargne et de crédit, de coopératives agricoles ou de n'importe quel autre type de coopératives, la fonction première à laquelle elles sont ordonnées, c'est de fournir à leurs membres des services se traduisant en avantages matériels.

Sans doute, par leurs efforts conjugués, les coopérateurs peuvent-ils et doivent-ils même se fixer des buts additionnels rejoignant des préoccupations morales, éducatives, patriotiques. Mais *ce n'est que dans la mesure où leurs institutions seront fidèles à leur vocation fondamentale d'ordre économique qu'elles pourront devenir un moyen d'atteindre des fins d'ordre social comme celles qui viennent d'être mentionnées.*

Que les coopérateurs s'interrogent, qu'ils remettent périodiquement en question la nature et les buts de leur action, cela illustre bien leur souci, au contact des réalités économiques et sociales, de demeurer constamment en état d'alerte.

Évidemment, il serait peut-être intéressant de s'imaginer ou de laisser croire que le mouvement coopératif québécois possède sur papier un plan détaillé calculé selon un calendrier précis, des développements qu'il se propose dans chacun de ses secteurs d'ici à l'an 2,000. En fait, la nature même des institutions coopératives leur interdit pratiquement une planification à aussi long terme. Les circonstances qui peuvent favoriser ou entraver leur essor sur une aussi longue période sont nombreuses et souvent imprévisibles. D'un autre côté, au Québec comme ailleurs dans le monde, on ressent le besoin de *repenser* la coopération elle-même en vue d'une meilleure adaptation de sa formule aux énormes transformations matérielles et aux non moins considérables modifications psychologiques qui se sont produites en ces dernières années.

Il est clair, en effet, que le mouvement coopératif est appelé à se développer dans un monde qui n'a presque rien de commun avec celui que l'on connaissait il y a 25 ans. Les motivations de l'action coopérative ne sont plus les mêmes qu'elles étaient à cette époque ; elles

doivent se fonder sur des éléments nouveaux qui nécessitent une étude particulière.

L'un de ces facteurs à prendre en considération est sans aucun doute l'intervention de plus en plus fréquente et acceptée de l'État dans le domaine économique. Il semble bien, à cet égard, que l'action des coopératives devra dans l'avenir s'exercer en plus étroite juxtaposition avec celle des gouvernements, [139] selon des modalités et des règles, cependant, qui respecteront les caractères essentiels de la coopération.

Dans le contexte nouveau où les coopératives sont appelées à évoluer dans l'avenir, il ne fait aucun doute qu'une large part de leur progrès dépendra de leur facilité à répondre aux défis qui leur sont lancés.

Défi de l'adaptation

Dans l'avant-propos d'une réédition de son livre « *Le secteur coopératif* », le Dr. G. Fauquet notait déjà en 1942 :

« En face des formes nouvelles du capitalisme, en face de l'emprise croissante de l'État sur la vie économique, la pensée coopérative ne peut rester attachée à des conceptions nées au cours du siècle dernier, qui ne conservent qu'à peine une valeur de propagande élémentaire et ont en fait cessé de guider et d'orienter les activités pratiques du mouvement. »

La « révolution tranquille » et toutes les transformations vécues au Québec en ces récentes années confèrent une actualité proprement de chez nous aux propos du Dr Fauquet. Dans une société de type traditionnel, nos institutions coopératives se sont organisées et ont grandi dans un contexte particulier de besoins, en s'appuyant sur un ensemble de valeurs autour desquelles pouvait assez facilement se faire l'unanimité. Mais, au fur et à mesure que prend rapidement forme une société de plus en plus industrialisée, que se modifie le milieu où elles exercent leur action, les coopératives sont amenées à s'interroger sur la nature du rôle qu'elles sont désormais appelées à jouer. Elles doivent réexaminer leurs principes et leurs méthodes afin d'y bien différencier ce qui est fondamental et essentiel de ce qui n'est que facultatif et accessoire.

Un véritable approfondissement de la pensée coopérative s'impose aujourd'hui chez nous en vue de traduire en termes adaptés aux conditions socio-économiques nouvelles l'esprit qui animait les pionniers du mouvement.

Défi de l'efficacité

Une deuxième préoccupation, tout aussi impérative dans l'immédiat, c'est la recherche de l'efficacité au sein des institutions coopératives.

Les entreprises coopératives travaillent dans le même milieu que les entreprises privées du type traditionnel et elles sont soumises aux mêmes impératifs économiques que ces dernières. Cependant, pour répondre aux exigences de leurs membres, elles ne sauraient se contenter de résultats comparables à ceux de leurs rivales. Elles doivent faire plus et mieux.

Il en résulte, pour les institutions coopératives, l'obligation d'être constamment à la recherche d'idées et de techniques nouvelles dont elles puissent tirer le maximum d'avantages possibles. Ceci présuppose qu'elles aient des administrateurs et un personnel de gestion hautement qualifiés, possédant une vision nette des choses et de vastes connaissances.

Dans cette perspective d'efficacité, tout doit être mis en œuvre pour utiliser pleinement les ressources de la formule coopérative elle-même, en tablant en particulier sur les motivations des membres à leur triple titre de propriétaires, d'usagers et de bénéficiaires de l'entreprise commune.

[140]

Une action coordonnée est un autre facteur propre à accroître le rendement et l'efficacité. Même si les coopératives sont des institutions libres et démocratiques, cela ne signifie pas qu'elles puissent se soustraire à toute discipline et œuvrer avec succès sans relations étroites les unes avec les autres. D'ailleurs, au sein de leurs secteurs respectifs, elles ont été amenées à s'associer pour se donner des ser-

vices communs, et c'est ainsi qu'ont été formées les différentes fédérations.

L'absence de coordination serait sûrement une entrave au progrès du mouvement coopératif. Voilà pourquoi, au Québec comme ailleurs, on s'interroge de plus en plus sur l'opportunité de rajeunir et moderniser les structures coopératives afin qu'elles soient mieux adaptées aux exigences de la concentration et de l'intégration nécessaires pour faire face à la concurrence des entreprises rivales et, surtout, pour établir et mettre en œuvre une stratégie de développement méthodique et planifié.

Va sans dire que le resserrement des liens coopératifs au niveau de chacun des secteurs doit amener ces derniers à prendre plus nettement conscience de leur solidarité. Déjà d'ailleurs, une collaboration effective est en voie de se concrétiser entre les institutions coopératives financières et celles qui sont engagées dans la production ou la distribution. C'est d'excellent augure pour l'avenir.

Défi de l'engagement

La promotion et la défense des intérêts généraux du mouvement coopératif, principalement en matière de législation et de taxation, ont toujours obtenu assez facilement l'assentiment de ses membres. On comprend, d'ailleurs, que les interventions en ces domaines soient généralement agréées d'emblée par les coopérateurs.

Mais les circonstances se font de plus en plus nombreuses et variées où le mouvement coopératif, estime-t-on, devrait faire entendre sa voix. Surtout à l'époque actuelle où les corps intermédiaires et les groupes de pression mettent tout en œuvre pour accroître leur influence tant sur les gouvernements que sur l'opinion publique.

Largement ouverts aux problèmes de la communauté québécoise, les coopérateurs sont conscients — au moins dans les secteurs immédiats où se déploie leur activité collective — d'y apporter des éléments de solution. Malheureusement, ce n'est pas sans déception qu'ils constatent combien la formule coopérative est ignorée, méconnue, même de la plupart de ceux qui ont la responsabilité des affaires publiques.

Sans doute faut-il admettre que la coopération, dans la théorie et dans les faits, est plus compliquée que ne peut le laisser croire une certaine propagande naïve sur le thème des « petits-ruisseaux-qui-forment-les-grandes-rivières » ou de « l'union-qui-fait-la-force ». Mais cela ne saurait suffire à expliquer comment il se fait qu'une activité à laquelle participent quotidiennement des centaines de milliers de personnes passe ainsi pratiquement inaperçue.

Dans les milieux coopératifs, on ressent de la frustration de ce que ne soit pas davantage connue et appréciée une contribution d'ordre économique et social qui, pourtant, est hautement significative. On juge inconcevable, par exemple, que le mouvement coopératif n'ait pas plus d'écho dans les grands [141] média d'information alors que tant de publicité gratuite est accordée aux mouvements de contestation, de division et de destruction.

Mais, à tout considérer, les coopérateurs ne sauraient nier une bonne part de responsabilité face à la situation qu'ils déplorent. En fait, un trop grand nombre d'entre eux ne manifestent pas les convictions profondes de citoyens vraiment engagés dans une action économique s'inscrivant dans une perspective sociale.

C'est par une authentique éducation coopérative, dont le mouvement lui-même devra se préoccuper, que les membres en arriveront à relever le défi d'un authentique engagement.

*Ce texte est extrait des Cahiers
de l'ICEA (Institut canadien d'éducation
des adultes), mars 1970, pp. 19 à 36.*

[142]

Fin du texte